

**07 novembre 2023**

Le mardi 07 novembre 2023 à 18 heures 30, Mmes et MM. les membres du Conseil d'arrondissement dûment convoqués le 30 octobre 2023 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

### **APPEL NOMINAL**

**Présents** : Mmes & MM. : AZCUÉ Mathieu, BACHER Constantin, BÉCART Hubert, BERTRAND Chrystel, BERZANE Olivier, BONNIEL-CHALIER Louise, COUDER Cécile, DEL Fanny, DURAND Marie-Claude, EL GANNOUNI Touria, FERRARI Laura, GIRAULT Jean-Luc, GOUST Victoire, GUELPA-BONARO Philippe, LE DILY Michèle, LESUEUR Christophe, LÉVY Charles-Franck, MABILLOT Vincent, MARAS Aurélie, ODIARD Patrick, PERRIN Claire, PESCHE Augustin, PRIETO Philippe, ROCH Valérie, RUNEL Sandrine, SY Mamadou, VALLA Angélique.

**Excusés pouvoir** : BACHA-HIMEUR Samira (pouvoir à M. LÉVY), BONNIEL Jacques (pouvoir à Mme ROCH), COHADE Christophe (pouvoir à Mme COUDER), MOURIER Pierre (pouvoir à M. AZCUÉ), ZDOROVZOFF Sonia (pouvoir à M. BERZANE)

**Excusés** : PELAEZ Louis

**Absents** : AUZAL Jean-François, EVA Anne-Rose, JENN Emmanuelle

Conseil d'arrondissement

Mardi 07 novembre 2023



La séance est ouverte sous la présidence de M. Olivier BERZANE, maire du 8<sup>e</sup> arrondissement



**Désignation du Secrétaire de séance**

**M. LE MAIRE.** – Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Monsieur Constantin BACHER. Y a-t-il des oppositions ? Non. Monsieur BACHER, vous êtes désigné secrétaire de séance. Je vous invite à faire l'appel.

*(M. BACHER procède à l'appel)*

**Point d'actualité du maire depuis le dernier Conseil d'arrondissement du 12 septembre**

**M. LE MAIRE.** – Le 12 septembre, en compagnie de Bruno BERNARD et Sandrine RUNEL ici présente, nous avons inauguré la nouvelle Maison de la Métropole, située dans le quartier de Jet d'Eau, et qui regroupe les services de la Métropole et des CCAS de la Ville de Lyon.

Nous avons ensuite, le 14 septembre, participé au vernissage de l'exposition « Utopies d'architectes » au Musée urbain Tony-Garnier, musée en plein renouveau, avec une nouvelle équipe dynamique et qui ouvre un bel avenir à ce musée.

Le 16 septembre dernier a eu lieu le Mâchon Citoyen, organisé par l'association des commerçants de la route de Vienne, avec le soutien de la Ville de Lyon et de l'arrondissement, qui a été l'occasion de rencontrer nombre d'habitants de ce quartier. Je veux remercier l'association des commerçants pour cette belle organisation.

Le 20 septembre a eu lieu la première plénière du Conseil d'arrondissement après cette rentrée 2023, qui va apporter de nouveau un certain nombre de beaux projets, on l'espère, d'ici la fin de l'année.

Dans le cadre des appels à projets lancés par les conseils de quartiers, a eu lieu une soirée théâtre, le 20 septembre dernier, organisée par le Conseil de quartier Bachut, avec pour thème « Partageons l'espace public », qui a rassemblé une soixantaine de personnes dans l'espace citoyen.

S'est tenue ensuite, le 29 septembre, une réunion publique de présentation du projet Redman pour réaménager l'ex-site de la Tour du CIRC, auprès des structures du quartier de Monplaisir, notamment (mais pas que ; d'autres étaient invitées).

Le 5 octobre dernier, nous avons inauguré avec Fanny DEL, ici présente, le magasin Seconde mode porté par l'association Tremplin 01 qui est situé à Jet d'eau et qui fonctionne merveilleusement bien. Bravo et merci pour cette implantation au cœur de notre arrondissement.

Le 8 octobre dernier a eu lieu la seconde fête des animaux, en lien avec la Mairie du 3<sup>e</sup> et la Métropole de Lyon. Merci Chrystel BERTRAND pour l'organisation de cet événement, qui a largement rassemblé une nouvelle fois et qui a permis de faire le point aussi sur le bien-être animal, la souffrance et la maltraitance.

J'ai participé le 10 octobre dernier aux 25 ans d'Ebulliscience, association bien connue dans notre arrondissement, qui est actuellement dans le 5<sup>e</sup> du fait de la démolition de l'école Pasteur, mais qui reviendra une fois cette école à nouveau reconstruite.

Le 12 octobre dernier, à l'Espace 101 a eu lieu la première fête des associations du 8<sup>e</sup>. L'occasion de les faire se rencontrer et de les remercier de leur investissement. À l'initiative d'Aurélié MARAS, ici présente.

Le 13 octobre a eu lieu la neuvième réunion du comité local pour l'emploi. L'occasion d'annoncer une prochaine vague de huit embauches en décembre dans l'entreprise à but d'emploi Santy Plaine Actions, portant ainsi l'effectif à 34 salariés fin 2024, alors que nous venons juste de fêter le premier anniversaire de cette entreprise. Une belle montée en charge du territoire zéro chômeur du 8<sup>e</sup>. L'occasion aussi de parler des problèmes de financement, problèmes pour lesquels j'ai saisi l'ensemble des parlementaires de notre département, sénateurs et députés. Il se trouve que je n'ai reçu de réponse que des parlementaires de notre majorité. J'aurais aimé que d'autres parlementaires qui se disent impliqués sur notre territoire aient à cœur de porter les demandes budgétaires liées à ce territoire zéro chômeur.

La deuxième cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants s'est tenue le 14 octobre dernier. L'occasion d'accueillir une cinquantaine de nouveaux arrivants sur notre arrondissement.

Et enfin, comment ignorer le festival Lumière du 14 au 22 octobre dernier.

Patrick ODIARD, ici présent, a participé à la remise des prix des clubs Coup de pouce. C'était le 19 octobre.

Enfin, le 20 octobre, nous avons fêté le premier anniversaire de la Maison engagée et solidaire de l'alimentation. Un projet très bien ancré dans son territoire puisqu'il a aujourd'hui un succès qui dépasse les espérances.

Le 3 novembre, c'était la fête de la Brise de la pastille — reportée de cet été à cause des émeutes —, place du 8 mai 1945, qui a été une très belle édition avec beaucoup de familles, d'enfants présents, de nombreuses activités proposées par l'ensemble des structures présentes. Et la conclusion de cette fête avec le feu d'artifice qui a ravi petits et grands. Voilà pour l'activité sur ce mois écoulé.

### **Déclaration liminaire des groupes politiques**

**M. AZCUÉ.** – Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Madame, Monsieur,

La décennie qui s'est ouverte avec la COVID-19, en mars 2020, nous aura définitivement fait entrer de plain-pied dans le XXI<sup>e</sup> siècle. Certains prophètes auront été désavoués, ceux qui nous parlaient de fin de l'Histoire et d'hégémonie éternelle de la démocratie libérale. D'autres furent des Oracles, comme MALRAUX annonçant un siècle spirituel. Si l'épidémie mondiale de COVID a été un accélérateur de différents phénomènes sociaux, c'est la guerre en Ukraine, presque oubliée, qui a révélé les transformations profondes de la géopolitique du XXI<sup>e</sup> siècle.

Guerre en Ukraine presque oubliée mais guerre en cours, toujours avec son lot de drames humains. Ce fut le retour de l'impérialisme russe et un rappel que les guerres sont souvent à proximité des pipelines. Nous rappelons ici notre solidarité avec les victimes du conflit, avec la population ukrainienne.

Arrive alors le 7 octobre en Israël. L'horreur, l'atrocité, la haine en acte, la sidération. Le peuple français, à travers les charges de terreur lors de cette fête musicale, revit collectivement les attentats terroristes du Bataclan. À cet instant, nous ne pouvons qu'être solidaires des Israéliens qui vivent l'indicible.

Solidarité et humanisme envers le peuple israélien qui a vécu des scènes d'horreur. Néanmoins, gardons à l'esprit le piège construit par l'entité terroriste du Hamas pour faire face à l'horreur, nous assistons à l'engrenage de la violence. Les bombardements sanglants à Gaza ne sont pas une réponse politique. Le risque est immense de voir à nouveau un embrasement de toute la région. Nos pensées vont aux victimes civiles, femmes et enfants, qui meurent à Gaza.

Risque d'embrasement quand on entend le président turc ou le roi de Jordanie qui n'ont pas de mots aussi durs contre Israël, le durcissement de la politique étrangère de ces pays sont un signe selon moi d'une grande inquiétude. Appelons à un cessez-le-feu. Appelons à la paix et à une résolution politique du conflit.

Pour conclure, un mot sur l'importation du conflit dans le pays. Dire notre émotion et notre solidarité à la famille du professeur tué par le terrorisme islamique Dominique BERNARD. Dire notre inquiétude face à la montée des actes antisémites dans le pays et notre solidarité avec la communauté juive de France.

Face à l'indicible, faisons corps.

La République sociale est notre socle politique commun et notre boussole. Liberté, égalité, fraternité.

Vive la République.

**M. LE MAIRE.** – Merci, Monsieur AZCUÉ. Madame RUNEL je vous passe la parole.

**Mme RUNEL.** – Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, chères Lyonnaises et chers Lyonnais, chers amis.

Cela fait un mois, un mois jour pour jour, que l'effroyable attaque terroriste du Hamas nous a tous endeuillés. Depuis, la situation ne cesse de s'aggraver pour les populations civiles. Plus que jamais, nous appelons à les protéger conformément au respect du droit international. Nous apportons également tout notre soutien aux personnes touchées par ce conflit, aux victimes, à leurs familles, israéliennes comme palestiniennes. Nous souhaitons, sinon un cessez-le-feu qui engagerait tous les belligérants à le négocier, *a minima* une trêve qui aboutisse à la mise en place d'un corridor humanitaire pour protéger la population de Gaza. Nous le savons, il faut soutenir toutes les initiatives qui visent à favoriser une issue politique et une solution à deux États. Et c'est ce que nous défendons.

Depuis, c'est la multiplication en France d'agressions antisémites, racistes et xénophobes. C'est aussi des réveils douloureux à Paris, à Lyon, à Villeurbanne, avec la découverte d'actes antisémites, sous forme de tags la plupart du temps. Nous condamnons tous ces actes qui ne visent qu'à fragiliser notre République et sa démocratie. Collectivités, associations, citoyens, nous devons rester mobilisés et vigilants et plus que jamais se battre contre toutes formes de racisme. Rappelons-nous, il y a 40 ans, la marche non violente de l'égalité contre le racisme et les discriminations.

La lutte contre les discriminations est un combat de chaque instant. Et vous le savez, mes chères collègues, depuis hier matin, nous travaillons gracieusement. Alors que nous votons aujourd'hui le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, comment ne pas encore noter ces inégalités salariales ? Car oui, les femmes gagnent en moyenne près de 25 % en moins que les hommes.

Alors, pour compenser cela et lutter contre cette inflation galopante dans notre pays, nous voterons au prochain conseil municipal plusieurs mesures en faveur des agents de notre commune. Je pense bien sûr à la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle d'un montant allant de 300 à 800 €, mais aussi à la revalorisation des titres-restaurant qui passent à 8,50 €. C'est une augmentation de la part Ville. Ces mesures représentent un montant de plus de 6 millions d'euros pour cette masse salariale, qui exprime le soutien de la Ville à ses agents qui sont confrontés — les plus en difficulté bien évidemment — à cette inflation et que l'augmentation du point d'indice décidée par l'État ne vient absolument pas compenser.

Donc, encore une fois, je voulais saluer le travail réalisé par nos agentes et nos agents. Nous tenons à les remercier, notamment dans les mairies d'arrondissement. Ce sont eux qui font vivre la démocratie locale, qui entretiennent nos écoles, nos espaces verts, qui réalisent un travail essentiel un peu partout dans notre arrondissement. Sans ces agents de la Ville ou de l'arrondissement, nos projets ne seraient que de piètres incantations et nous tenions donc à les saluer une nouvelle fois et à les remercier.

**M. LE MAIRE.** – Merci, Madame RUNEL. Monsieur LÉVY.

**M. LÉVY.** – Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Dans un premier temps, Monsieur le Maire, merci de nous avoir précisé votre agenda sur le mois dernier. Nous renouvelons notre demande que les élus d'opposition soient également associés aux événements publics que la collectivité peut être amenée à cofinancer ou à organiser. C'est assez désagréable de savoir qu'une partie de la population n'est finalement pas représentée à vos yeux, notamment lors de ces événements.

Par ailleurs, en qualité d' élu lyonnais, mais tout simplement en tant que citoyen, je tiens, dans la continuité des interventions précédentes, à souligner la valeur inestimable de la vie humaine. Et en temps de crise profonde, de douleur, nous devons chercher en tous l'humanité. Plus d'un mois s'est écoulé après l'assassinat d'un enseignant dans notre pays. Un drame inqualifiable qu'il ne faut pas oublier maintenant que le temps de l'union et du recueillement est passé. Aujourd'hui, près de quatre semaines se sont écoulées depuis l'horrible attaque du Hamas contre la population du sud d'Israël. Rien ne justifie les crimes atroces commis en France comme en Israël. Aujourd'hui, des Palestiniens innocents de Gaza supportent les conséquences des représailles où les civils sont souvent utilisés comme boucliers humains. Chacun doit, à sa mesure, se joindre à la communauté internationale pour demander un flux plus rapide d'aides essentielles telles que la nourriture, l'eau, les médicaments et d'autres secours. Il est nécessaire que cette aide parvienne effectivement à la population civile pour laquelle elle est vraiment destinée.

Enfin, comment ne pas être inquiet — comme cela a été dit précédemment — face à la montée du discours antisémite et des attaques à travers le monde. Il est nécessaire d'assurer la sûreté et la sécurité de toutes les communautés. Ainsi, je tiens tout de même à souligner la rapidité d'action de l'adjoint au maire de Lyon, Mohamed CHIHI, en charge de la sécurité, pour avoir su effacer ce que l'on peut qualifier de tags, y compris dans notre arrondissement. Comment ne pas être en colère face à ceux qui lancent des injonctions communautaires, chacun devant absolument choisir son camp en fonction de son histoire et de son passé ? Dans une partie de billard à plusieurs bandes, plusieurs misent sur des votes communautaires, qu'importe les dégâts sur notre société, qu'importe si on tague une synagogue, des immeubles, si on insulte des enfants dans la cour de récréation, si des Lyonnais ont peur. Le soi-disant enjeu électoral en vaut la chandelle.

Aujourd'hui, nous allons examiner les actions du PEDT. Comment allons-nous aborder la laïcité comme seul rempart face à la division, aux dérives et au repli communautaire ? Aujourd'hui, nous allons examiner un rapport relatif à l'égalité hommes-femmes. Il est donc nécessaire que notre voix interpelle les ONG pour protéger les femmes et les enfants otages, reconnaissant clairement qu'aucun projet de société ne peut être construit sur la destruction et l'aviilissement des femmes. La défense du droit des femmes et des enfants n'a pas de frontières ni d'appartenance. La condamnation des actes ignominieux doit être unanime, en Israël, en Ukraine, en Iran ou ailleurs. Ce que vivent les femmes et les enfants de Gaza est

insoutenable. Il s'agit de refuser, de mettre dos à dos ces tragédies ou de les justifier l'une par l'autre. Seule la dénonciation de ces drames, sans les comparer, pourrait permettre un jour d'aller vers cette paix que nous souhaitons tous. Les droits des femmes et des enfants devront être au cœur des discussions futures pour assurer un avenir à l'ensemble des populations de la région.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** – Merci, Monsieur LÉVY.

Je tiens juste à préciser que je n'ai pas le pouvoir de vous inviter aux événements que je n'organise pas moi-même mais auxquels je suis invité, bien entendu. Je réponds à des invitations. C'est aux structures de savoir si elles vous invitent ou ne vous invitent pas. Je n'en suis pas responsable en tous les cas.

## 1. Vote du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023

**M. LE MAIRE.** - Nous allons donc pouvoir attaquer l'ordre du jour de notre conseil d'arrondissement avec le vote du PV de la séance du 12 septembre dernier. Y a-t-il des remarques sur ce PV ? Monsieur LÉVY.

**M. LÉVY.** – Monsieur le Maire, chers collègues,

Lors du dernier conseil d'arrondissement, cela figure à quelques points dans le PV, vous vous étiez engagé à nous fournir la liste des actions de la PPI, actions détaillées avec les budgets. Et par ailleurs, vous deviez développer la baisse des subventions que vous avez annoncées, pour les MJC notamment. Nous n'avons pas reçu ces deux documents et donc nous ne pouvons que nous abstenir face à ce compte rendu. Donc nous renouvelons ces deux demandes concernant la PPI et les soi-disant baisses de subventions aux MJC. Merci.

**M. LE MAIRE.** - Très bien. Concernant la PPI, je vous ai répondu par écrit et je m'en tiens à la réponse que je vous ai faite par écrit. Donc je note votre abstention sur ce procès-verbal que je mets aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? (*personne*)

Des abstentions ? Oui pour le groupe Pour Lyon, Monsieur LÉVY.

Adopté à la majorité.

## 2. Examen des délibérations

*Finances et moyens généraux*

### 2023-17108-MA8-146 – État spécial 2024

**Mme ROCH.** – Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, chers collègues.

Par cette délibération, il s'agit de voter le montant de la dotation allouée à notre arrondissement pour l'année 2024. Ce montant s'élève à 925 759 €. Ce budget est supérieur de 100 532 € par rapport à 2023, afin de pallier notamment la hausse des fluides et des repas 100 % bio et de proximité pour toutes nos crèches *via* le nouveau marché Ville qui est entré en vigueur à compter de ce 24 septembre. Cette somme de 925 759 € est répartie en deux dotations : la dotation de gestion pour 786 452 € qui permettent

d'assurer les dépenses courantes de fonctionnement de l'arrondissement — les crèches, les équipements sportifs, les locaux associatifs et les frais de siège de la mairie —, et la dotation d'animation locale pour 139 307 € qui nous permettent d'engager de nombreuses actions et animations pour les habitantes et habitants du 8<sup>e</sup>.

Concernant ce budget de la DAL (dotation animation locale), nous rappelons qu'il a été doublé depuis 2022, passant de 68 521 € à plus de 139 000 €. La dotation faite au niveau des investissements est de 2 € par habitant et elle s'élève à 172 748 € pour 2024. Quelques exemples de travaux prévus pour cette année à venir : dans les locaux associatifs notamment, comme ceux de Maryse Bastié pour un embellissement général, et les locaux Lumière où l'on va procéder à un changement de tous les luminaires en LED. C'est également la poursuite des travaux d'aménagement au sein de la mairie pour une meilleure installation des agents et un changement de la signalétique.

Pour revenir quelques instants sur la dotation principale de 925 759 €. Vous avez le détail des affectations budgétaires par grandes familles de dépenses dans l'annexe notamment page 34. La répartition a été ajustée au vu des niveaux de dépenses réalisées à fin août 2023. En effet, je vous rappelle que les budgets sont rendus chaque année à la rentrée de septembre, ce qui rend le travail d'ajustement toujours un peu délicat, mais qui se régularise au fur et à mesure des dépenses. Certains budgets comme l'énergie, électricité et alimentation, ont été revus à la hausse, bien évidemment, par rapport au budget 2023 : +13 % pour le premier et +17 % pour le deuxième, pour assurer des repas plus sains, 100 % bio et local, pour préserver la santé de nos petites Lyonnaises et petits Lyonnais et permettre à l'agriculture biologique locale de bénéficier de débouchés importants et pérennes. Ainsi, si ces répartitions vous conviennent, je vous remercie de les adopter. Je suis à votre disposition pour les questions.

**M. LE MAIRE.** – Merci, Madame ROCH, y a-t-il des questions ? Monsieur LÉVY.

**M. LÉVY.** – Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Suite à votre réponse, nous renouvelons notre demande d'obtenir les actions qui sont inscrites à la PPI pour notre arrondissement, de faire un effort de transparence, de bien vouloir indiquer avec les montants précis les actions que vous avez décidé d'annuler et les actions qui sont inscrites dans le budget actuel. Aujourd'hui, ce travail de transparence n'a pas été effectué. Donc, nous vous demandons de bien vouloir le faire.

Par rapport au budget global, on ne va pas reprendre ce que nous avons déjà dit lors du précédent conseil d'arrondissement. On est bien loin des promesses initiales de budget conséquent pour l'arrondissement. Par contre, nous avons également noté un certain nombre d'erreurs de forme sur la délibération. Ce serait quand même dommage que le budget soit retoqué pour ça, puisque vous vous basez sur des délibérations du 13 septembre 2022, alors que c'était 2023, et sur des montants qui ne sont pas non plus au niveau du budget global de fonctionnement — les 5,3 millions —, montants que nous avons votés au précédent conseil d'arrondissement. Donc nous tenons à vous mettre en vigilance sur ces erreurs de dates et de montants qui figurent dans la délibération. Merci.

**M. LE MAIRE.** – Je vous réitère, Monsieur LÉVY, que je vous ai fait un courrier détaillé pour répondre à votre question. Que vous soyez content ou pas, c'est un autre sujet. Mais ma réponse, vous l'avez eue. Vous avez eu un courrier détaillé avec l'intégralité de ce qui a été reporté dans la PPI de départ, donc il n'y aura pas d'autre réponse de ma part. Ce n'est pas la peine d'attendre autre chose pour me réécrire tous les jours, ça ne changera rien. Je vous renverrai le même courrier. On regardera les problèmes de dates. Quant au budget, je veux vous faire remarquer qu'on a quand même doublé le montant de la DAL. Ce n'est quand même pas rien par rapport au mandat précédent.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? M. LÉVY.

Adopté à la majorité. Je vous remercie.

Madame ROCH, je vous laisse la parole de nouveau pour la délibération portant sur la politique funéraire.

## **2023-15932-CMMA8-132 – Politique funéraire - Orientations stratégiques 2023-2026**

**Mme ROCH.** – Merci, Monsieur le Maire.

En 2022, le maire de Lyon a fait le choix de désigner un adjoint délégué à la Politique funéraire en la personne de Monsieur Laurent BOSETTI, tant il lui paraissait important de définir une véritable stratégie funéraire pour notre commune. Le cimetière est en effet le reflet d'une société empreint d'humanisme et de dignité, mais qui doit également être en mouvement dans ses pratiques pour rester à l'écoute des concitoyens.

C'est la mise en valeur d'un service public funéraire en tant que bien commun. Au même titre que nous investissons dans la rénovation ou la création de crèches, d'écoles, d'équipements sportifs et culturels, le service public funéraire mérite lui aussi une politique d'investissement ambitieuse. Ces investissements passent notamment par la construction d'un ossuaire au cimetière de Loyasse, d'un four à reliquaires et de grands travaux de rénovation du crématorium de la Guillotière.

Nous allouons également près de 4 millions d'euros à la reprise des concessions funéraires arrivées à échéance. Nous favorisons des durées de concessions de courte et moyenne durée afin de garantir de l'espace aux générations futures. Ce choix d'une politique funéraire ambitieuse passe par deux axes structurants : la transition écologique et la justice sociale. Sur l'aspect de la transition écologique, c'est un plan d'investissement important qui est mis en place avec la renaturation des cimetières. Et, pour aller plus loin dans la protection de la biodiversité, il faut intensifier notre partenariat avec la Ligue de protection des oiseaux au cimetière de la Guillotière, de la Croix-Rousse et de Saint-Rambert. La mise en place de projets écologiques, avec notamment un « parcours frais » entre les deux cimetières de la Guillotière et le parc Blandan, créant des continuités piétonnes et écologiques, un nouveau sanctuaire de biodiversité à cheval entre le 7<sup>e</sup> et le 8<sup>e</sup> arrondissement.

La Ville souhaite également lancer un projet de ferme urbaine pédagogique sur les 6 000 mètres carrés de réserves foncières du cimetière de Loyasse. Et enfin, la Ville de Lyon a pour objectif d'obtenir à terme le label écojardin pour ses cimetières en augmentant la végétalisation avec des essences variées et en améliorant les processus d'entretien et de conception.

Concernant la justice sociale : face à un marché concurrentiel détenu par quelques grands groupes, l'exécutif garantit un acteur funéraire 100 % public à Lyon. Depuis 1993, où le marché des pompes funèbres a été libéralisé, la Cour des comptes relevait une envolée des prix et des grilles tarifaires pour les familles endeuillées. Un comble ! C'est pourquoi nous nous engageons fortement dans le Syndicat intercommunal des pompes funèbres de l'agglomération et que la Ville a participé au redressement des comptes du pôle funéraire public, autrefois fragilisé et désormais remis à l'équilibre. Il faut s'en féliciter. Nous avons besoin d'un cimetière républicain, afin qu'il puisse accueillir dignement tous les défunts. Cela passe par une tarification sociale et progressive des concessions funéraires. Une première en France qu'il faut souligner, afin que la mort ne soit pas un vecteur supplémentaire d'inégalités sociales.

Nous nous engageons à présenter une prestation socle aux familles les plus modestes, d'améliorer les funérailles des personnes isolées et dépourvues de ressources et de proposer des contrats obsèques mutualistes dans une logique de transparence et de conseil, loin des velléités d'actionnaires privés.

Et enfin, nous développons des carrés confessionnels pour faire vivre un cimetière laïc, universaliste, ouvert aux croyants et non-croyants. Un cimetière qui n'exclut personne. Il faut également communiquer sur ce service public funéraire et les cimetières lyonnais afin de valoriser ce patrimoine remarquable et en mettant en avant les personnels qui travaillent au sein de ces différents services. C'est



au travers de cette transformation du service public funéraire que nous devons garantir une décence commune et équitable à ceux qui partent comme à ceux qui restent.

Merci pour votre écoute.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Questions ? Remarques ? Monsieur PRIETO.

**M. PRIETO.** – Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Mes collègues de mon groupe et celui de Lyon en commun m'ont désigné pour commenter effectivement cette délibération. La politique funéraire n'est pas l'un des sujets les plus réjouissants à première vue, ni à deuxième d'ailleurs. Mais il s'agit cependant d'un service public, à part entière et d'une grande importance. Avec certitude, chacun ici et au-delà y aura recours un jour. Notre commune peut se féliciter de l'existence des pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise qui procurent un service public essentiel là où des opérateurs privés appliquent des tarifs plus élevés et alors même que les proches ont autre chose en tête que de faire jouer la concurrence ou discuter les prix.

Et c'est l'honneur du service public, précisément, dans une période particulièrement complexe, éprouvante, souvent une période de grande détresse, que de proposer une offre essentielle et accessible. Nous sommes fiers que notre ville se dote enfin d'une politique funéraire qui intègre dans ses grilles tarifaires davantage de justice sociale, avec une tarification sociale et solidaire qui permettra un accès simplifié, plus facile, plus digne aux défunts, y compris les morts sans toit, pour des obsèques entourées de ceux qui les ont accompagnés et épaulés. Les familles pourront ainsi bénéficier de tarifs plus accessibles et adaptés à leurs moyens, dans cette période de forte inflation qui touche toutes les catégories de population, et particulièrement celles les plus en difficulté.

Les cimetières sont un bien commun et c'est un fait, compte tenu que la population lyonnaise vieillit, le nombre de places encore disponibles se réduit. C'est à cet effet que des travaux d'agrandissement auront lieu afin de permettre au plus grand nombre de Lyonnaises et de Lyonnais de pouvoir reposer en paix à Lyon. Un investissement attendu et nécessaire qui sera bénéfique pour tous et toutes. Nous tenons évidemment à saluer le travail important et inédit de Laurent BOSETTI sur ce dossier, qui propose une offre exceptionnelle, sociale et solidaire, accessible à tous à notre droit de mourir dans la dignité. Soulignons que cet énorme travail réalisé sur la politique funéraire constitue une première en France. Nous pouvons en être vraiment d'autant plus fiers.

Mais soulignons aussi que la politique funéraire que nous présentons vise à renforcer les cimetières dans leur dimension paisible pour en faire des lieux de recueillement en pleine nature. Un lieu de biodiversité préservée également, puisque désormais, tous les cimetières lyonnais sont labellisés Refuge de biodiversité par la LPO, Ligue de protection des oiseaux. Notre groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique, ainsi que le groupe Lyon en commun se félicitent de ces actions et évidemment voterons favorablement.

Merci de votre attention.

**M. LE MAIRE.** – Merci, Monsieur PRIETO. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Je passe la parole à Monsieur Augustin PESCHE pour le volet Jeunesse, Sports, Vie associative, concernant le soutien individuel aux athlètes de haut niveau.

**2023-13942-CMMA8-127 – Lyon-Paris 2024 - Milan Cortina 2026 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - approbation de conventions**

**M. PESCHE.** – Merci, Monsieur le Maire.

C'est un plaisir de commencer ce conseil d'arrondissement par une délibération qui a trait au sport. On a plutôt tendance à les voir en fin de séance. C'est une délibération que vous avez l'habitude de voir. Il s'agit du soutien de la Ville de Lyon aux sportifs de haut niveau dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, dans moins d'un an, et de Milan en 2026.

Avant de vous présenter cette délibération, je voulais en profiter pour féliciter deux athlètes lyonnais, « Grand Lyonnais » on pourrait dire : Amine SOUABNI et son coach Alain CHARRAT, du handisport lyonnais, qui ont été champions du monde de foot fauteuil à Sydney, au mois d'octobre. C'est une très belle réussite pour le handisport lyonnais, pour l'ensemble de notre métropole et de notre pays et je tenais à le souligner en préambule à cette délibération.

Alors, à travers cette délibération, il s'agit de soutenir les athlètes de haut niveau. Comme vous le savez, plus de la moitié des athlètes de haut niveau français vivent malheureusement sous le seuil de pauvreté. C'était le cas lors des JO de Rio en 2016, et c'est toujours le cas aujourd'hui, avec beaucoup qui gagnent moins de 1 000 € par mois. Donc la Ville, pour permettre à ces jeunes, notamment, de poursuivre leur investissement dans le sport — qui permet de faire rayonner notre pays et notre ville, en l'occurrence —, décide de soutenir ces athlètes, les athlètes inscrits sur les listes de haut niveau qui sont établis annuellement par le ministère des Sports, notamment en vue de la préparation de ces J.O et J.O.P.

Il y a deux ans, nous avons fait le choix d'ouvrir la liste des athlètes, notamment aux jeunes espoirs. Il y a un an, nous avons fait le choix collectivement, d'inclure également les guides d'athlètes déficients visuels, étant donné qu'ils participent à la fois à l'entraînement et aux compétitions aux côtés des athlètes. Et cette année également, quelques nouveautés puisqu'il s'agit pour nous, notamment ce soir, de permettre le soutien à deux athlètes qui sont sélectionnés en équipe de France de goalball, qui est un handisport que je vous invite à découvrir, et également de soutenir Louis PIJOURLET, qui est guide valide dans la pratique du tandem avec un sportif lyonnais.

Lors de cette délibération donc, on va apporter notre soutien à 29 athlètes — c'est un de plus que l'année passée —, dont 12 athlètes handisport. On est ici à 5 athlètes supplémentaires par rapport à ce qui vous était proposé l'année passée. Donc ça montre une fois de plus le soutien accru de notre Ville à ces pratiques sportives en vue de la préparation de ces Jeux olympiques et paralympiques.

Pour les athlètes qui sont du 8<sup>e</sup> arrondissement — je vous invite à porter attention à la délibération un peu plus —, on a toujours Cyril TOMMASONNE de la Convention gymnique de Lyon, qui sera soutenu dans le cadre de cette délibération, et Jordan BROISIN, également du handisport lyonnais qui avait notamment performé lors des Jeux Olympiques de Pékin, il y a un an ou deux, et qu'on espère retrouver à Milan en 2026. Donc, chers collègues, je vous invite à voter favorablement cette délibération et surtout à soutenir les athlètes de notre ville dans le cadre de la préparation de ces J.O et J.O.P.

Merci beaucoup.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Y a-t-il des questions/remarques ? Madame COUDER.

**MME COUDER.** – Je me déporte sur ce rapport.

**M. LE MAIRE.** – Très bien. Je mets donc aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Ne prend pas part au vote : Mme COUDER

Adopté à l'unanimité. Merci.

Monsieur PESCHE, je vous laisse la parole pour l'attribution de subventions à différentes associations.

**2023-13943-CMMA8-129 – Attribution de subventions d'investissement à diverses associations de sport amateur - Approbation de conventions et autorisation de signature - Opération n° 60046586 « Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026 », AP 2021-2, programme 00004**

**M. PESCHE.** – Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit ici de voter les crédits pour une subvention globale de 20 500 € en direction de six associations, dont une domiciliée dans le 8<sup>e</sup> arrondissement. Il s'agit de l'association Amicale Laïque Croix-Rousse Tennis de Table, de l'association Masque de fer, du 6<sup>e</sup> arrondissement, mais qui rayonne bien au-delà de cet arrondissement, des Archers de Lugdunum Lyon 7, du Judo club de Gerland et de l'association Bujinkan Naka Ima Dôjô, qui est, elle, domiciliée dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, quand bien même elle pratique dans le 1<sup>er</sup>.

Cette subvention, concernant l'association Bujinkan Naka Ima Dôjô, vise à équiper l'association de deux armures de samouraï différentes, puisque c'est une association qui pratique les arts martiaux du Japon féodal. Pardon, j'oubliais l'association Club Rhodia Vaise, qui est également soutenue dans le cadre de cette délibération. On vous invite donc à autoriser le Maire à soutenir, pour un montant de 20 500 € ces six associations dans le cadre du renforcement de leurs équipements sportifs.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Y a-t-il des questions ? (*Aucune*)

Je mets aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Je passe la parole à Aurélie MARAS pour une délibération concernant l'égalité femmes-hommes. C'est d'actualité.

**2023-13982-CMMA8-133 – Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2022**

**Mme MARAS.** – Exactement. Bonjour Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement

Je vous présente aujourd'hui la délibération relative au rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes. Ce rapport revient sur les actions de la Ville, d'une part en tant qu'employeur et, d'autre part, en tant que collectivité garante des politiques publiques en faveur de l'égalité.

Tout d'abord, sur la question de l'égalité salariale, Sandrine RUNEL l'a rappelé en début de séance : le 6 novembre, hier, est la date symbolique à partir de laquelle les femmes travaillent gratuitement. Face à ce constat que l'on partage, je pense, toutes et tous, la Ville de Lyon a pris des engagements forts dès le début du mandat. Tout d'abord, une revalorisation des rémunérations sans précédent. C'est 4,7 millions d'euros qui sont consacrés à la revalorisation des rémunérations en catégorie C, avec un objectif de rééquilibrer le régime indemnitaire au profit des filières les plus féminisées. Il s'agit des filières

administrative, sociale, médico-sociale et culturelle. En complément, un travail important est réalisé sur l'égalité femmes-hommes face aux promotions. Notre responsabilité de tout mettre en œuvre, à notre échelle, pour renforcer la dynamique en faveur de l'égalité.

Maintenant, sur la dimension l'égalité femmes-hommes comme politique publique transversale. Nous avons multiplié les initiatives depuis le début du mandat, avec une nouveauté cette année dans le rapport. Vous l'aurez sans doute noté, nous avons les premiers retours liés à la budgétisation sensible au genre. Donc, pour rappel, il s'agit d'analyser objectivement la façon dont les dépenses publiques sont réparties entre les femmes et les hommes, outil efficace pour mesurer les inégalités et contribuer à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. La mise en œuvre d'une démarche de budgétisation sensible au genre est recommandée par des instances européennes telles le Conseil de l'Europe et des organisations internationales comme l'ONU et Oxfam.

La Ville de Lyon est l'une des premières collectivités en France à être engagée dans la démarche. Elle est expérimentée autour de quatre directions pilotes : la direction des sports, le musée des beaux-arts, la direction de la biodiversité et de la nature en ville et la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement. Concrètement, au niveau du sport amateur, pour donner cet exemple-là, les subventions allouées aux femmes ont augmenté de 185 000 €. Un chiffre que je souhaite rappeler. Le montant moyen par pratiquant en 2020 était de 42 € pour les femmes, 72 € pour les hommes. La direction des Sports a donc opéré un rééquilibrage dans l'attribution des subventions pour réduire et supprimer cet écart. Le budget sensible au genre a donc permis de mettre en évidence ces écarts qui étaient jusqu'à présent invisibilisés.

Maintenant, sur le volet Sport. Plus spécifiquement dans notre arrondissement, un travail important a été engagé pour encourager les pratiques sportives des femmes en club et favoriser leur place dans les postes de direction et les conseils d'administration. Les résultats sont très encourageants avec une augmentation significative des femmes dans la plupart des clubs et la création d'une section féminine dans chaque club sportif de notre arrondissement. Un grand merci à Augustin PESCHE pour son travail déterminant sur ce sujet.

Maintenant, j'aimerais dire quelques mots des dénominations de rue dans notre arrondissement. Pour rappel, nous avons inauguré, depuis le début du mandat, trois rues ou équipements publics portant des noms de femmes : Miriam MAKEBA, Gisèle HALIMI et Anne SYLVESTRE. Maintenant, ce sont trois vergers de notre arrondissement qui seront dénommés également. Nous avons voté, lors du précédent conseil, le choix de Beth Chatto pour le verger du 14<sup>e</sup> régiment de Zouaves, quartier Grand trou. Beth CHATTO, horticultrice, jardinière, architecte est particulièrement connue comme conceptrice de jardins, mais également comme autrice et conférencière. Jeanne VILLEPREUX-POWER, naturaliste, pour le verger square Saint-Nestor, sera soumis au vote du Conseil. Ainsi que Wangari MAATHAI, biologiste et prix Nobel de la paix, qui sera proposée pour le verger États-Unis, angle Viviani. Pour ces choix, nous avons associé écoles, équipes d'animation des conseils de quartier, comités d'intérêt locaux, centres sociaux et jardins partagés des quartiers concernés.

Je souhaite également profiter de ce conseil pour vous informer que cinq voies, places ou équipements publics de notre arrondissement pourront être également dénommés. Il s'agit pour information de l'esplanade devant la Maison de la danse, d'une voie le long du tram T4, du cheminement piéton le long du stade Bavozet et d'une voie nouvelle entre Marius Berliet et rue Bataille. Un très beau travail a été lancé lors de la fête de rentrée des associations sur l'émergence de noms de femmes pour ces lieux. Je tiens à remercier Mylène SINANG qui a animé ce temps d'atelier et porte ce projet. Mylène est conseillère de quartier en lien étroit avec des universitaires et chercheuses, et investie au sein du Conseil pour l'égalité, qui se réunit d'ailleurs ce soir à l'Hôtel de Ville.

Nous multiplierons ces initiatives afin de valoriser les femmes qui ont marqué l'Histoire par leur engagement. En effet, nombreuses sont les femmes à s'être illustrées par leurs combats, leur engagement, leur créativité artistique, leur courage et leurs performances sportives. Mais peu ont l'honneur de voir leur nom attribué dans l'espace public.

Dernier point, un point important sur le volet Prévention des violences sexistes et sexuelles. Un choix fort de la Ville de Lyon a été annoncé en juin dernier : les clubs sportifs devront maintenant se former à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles pour bénéficier d'une subvention de la Ville.

La Ville est fortement engagée sur les questions de prévention. Notre arrondissement également. J'ai le plaisir de vous inviter toutes et tous le dimanche 26 novembre, place du 11 Novembre, au spectacle « Place des héroïnes », programmé par la Mairie du 8<sup>e</sup> dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. La compagnie Acte, une compagnie du 8<sup>e</sup>, jouera son spectacle dans l'espace public dans un format immersif et inclusif. Vous pouvez également participer en tant que complice, si vous souhaitez participer en dansant lors du spectacle.

Je vous invite également à participer à la 19<sup>e</sup> édition du festival Brisons le silence contre les violences faites aux femmes. Quinze jours d'action culturelle, de sensibilisation aux violences sexistes et conjugales.

En conclusion, *via* cette délibération et toutes les initiatives précitées, nous montrons notre engagement fort pour une égalité réelle, pour un 8<sup>e</sup> arrondissement où les femmes occupent librement l'espace, pratiquent les activités qu'elles souhaitent, sont visibles et valorisées. Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter cette délibération. Merci.

**M. LE MAIRE.** – Merci, Madame MARAS. Et dans la mesure où vous travaillez gratuitement depuis aujourd'hui jusqu'à la fin de l'année, on ne peut vous en vouloir de prendre le temps nécessaire à défendre la cause des femmes.

Y a-t-il des remarques, questions ? (*Aucune*)

Je mets aux voix ?

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Je vous laisse la parole, Madame MARAS, pour un beau projet lié au budget participatif.

**2023-13973-CMMA8-135 – Budget participatif — Attribution d'une subvention d'investissement à la SAHLMAS pour 150 000 € pour l'ouverture d'un café associatif — Opération n° 60BUPA22 « Budget participatif 2022 — Enveloppe globale »**

**Mme MARAS.** – Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement,

C'est avec grand plaisir que je présente cette délibération qui concerne une subvention d'investissement pour le projet d'ouverture d'un café associatif « Le village », dans le quartier Grand Trou. Plus précisément, il s'agit de rénover un local attenant à la Résidence autonomie seniors Chalumeau pour proposer des activités de type café associatif. Vous le savez sans doute, mais il s'agit d'un projet très attendu par les habitants du quartier. Ce café associatif, futur tiers-lieu, offrira des festives et apportera un lien précieux pour ce cœur de quartier. Je remercie les membres du conseil d'administration qui sont présents ce soir. Votre projet montre l'attente et l'enjeu fort autour de l'animation des cœurs de quartier et le lien intergénérationnel. C'est un très bel exemple d'initiative portée par les habitants.

Cette délibération, vous le savez, s'inscrit dans le cadre du budget participatif qui permet de financer ce projet. Ce projet lauréat a été largement soutenu, avec 320 votes, et un budget de 150 000 € y est alloué. Afin de donner quelques éléments maintenant sur le contexte et l'émergence du projet : l'initiative est partie — vous me corrigerez si besoin — d'un collectif issu du Conseil de quartier qui a échangé sur le projet puis créé un sondage. Les 250 réponses et propositions recueillies ont confirmé le besoin réel dans le quartier. Le projet porté par le collectif est donc déposé sur la plateforme Oyé! et largement soutenu lors de la phase de vote. Il s'agit du projet le plus voté de notre arrondissement. Donc

bravo à vous. En parallèle, le collectif dépose les statuts de l'association qui s'appellera Le Village. Ils ont fait le choix d'un fonctionnement collégial du conseil d'administration avec différentes commissions thématiques : communication, suivi des travaux, projets, partenariats, programmation, etc. Des liens se créent avec la résidence Chalumeau et des parents d'élèves et enfants de l'école Delorme. La programmation du café associatif Hors les murs est très vite lancée avec déjà cinq événements qui se sont concrétisés et ont remporté un vif succès. Le budget participatif a précisément été pensé avec cet objectif de rendre les habitants et collectifs acteurs de leur projet et acteurs du changement. La mise en place d'un budget participatif était un engagement de campagne et un engagement majeur de notre plan de mandat. Il contribue à renouveler et enrichir les pratiques démocratiques.

Comme j'ai pu l'évoquer lors d'une précédente délibération, les habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement ont su faire preuve d'imagination, d'enthousiasme et de mobilisation collective pour cette première édition. Et je pense que vous, l'association Le Village, en apportez un bel exemple ce soir. Ensuite, encore merci pour votre engagement et mobilisation autour de ce projet. Je souhaite également remercier Monsieur le Maire, Olivier BERZANE, Mathieu AZCUÉ et Hubert BÉCART pour leur implication et accompagnement du projet associatif. Si cette disposition recueille votre agrément, je vous prie de les adopter. Merci.

**M. LE MAIRE.** – Merci, Madame MARAS. Il s'agit donc de voter une enveloppe de 150 000 € pour permettre les travaux d'aménagement de ce café associatif. Y a-t-il des remarques/questions ? Monsieur LÉVY.

**M. LÉVY.** – Monsieur le Maire, chers collègues.

En effet, c'est un projet qui est important et qui est porté par les habitants, et vous avez raison de le souligner. C'est un des rares projets indépendants qu'on a pu voir dans le cadre du budget participatif, donc c'est plutôt une bonne chose. Deux questions cependant, j'ai vu que la durée de la convention était uniquement d'un an. Donc je m'interrogeais pour être certain que d'ici un an, tous les travaux obligatoires — c'est l'ancien terrain de boules, je crois —, si d'ici un an, les 150 000 € de travaux seront réellement bien effectués par la SAHLMAS. Et puis on sait que ce genre d'opération portée par le tissu associatif nécessite, au-delà de l'investissement, des dépenses de fonctionnement importantes. Parce qu'il faudra forcément, à un moment donné, un certain nombre d'opérations, en termes d'opérations de communication et peut-être même de salariés ou autres. Donc, je voulais savoir si, à terme, afin d'accompagner la structure, la collectivité est également prête à assurer une subvention de fonctionnement pour permettre à l'association au moins d'avoir un coup de pouce au démarrage. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** – Permettez-moi déjà de porter un rectificatif à votre début de propos. Sur les treize projets du budget participatif votés dans l'arrondissement, à ma connaissance, ils ont tous été portés par des habitants, donc totalement indépendants de la collectivité et des élus. Sauf à ce que vous contestiez l'indépendance des habitants de Monplaisir, de Mermoz, de Gran Trou/Moulin-à-vent, des États-Unis et ainsi de suite. Ça reste des habitants, que vous le vouliez ou non.

Ensuite sur les travaux. Bien entendu, ce tènement, vous le connaissez aussi bien que moi. Il est aujourd'hui sur une propriété qui est celle du CCAS, en l'occurrence, une convention d'un an qui va nous permettre d'engager ces travaux. Ces travaux, on a la volonté qu'ils se fassent dans un délai très court. On va rencontrer bientôt le café associatif pour parler justement de ces travaux, qui seront réalisés bien avant l'année à venir, si possible dès cette fin d'année, début 2024 au plus tard. Voilà pour répondre précisément à votre question.

Quant aux questions de budget de fonctionnement, il s'agit d'une association qui aura toute légitimité, comme toute association de la ville, à suggérer, à solliciter sur la plateforme de la Ville — c'est d'ailleurs en ce moment que les demandes de subventions se font — une subvention de fonctionnement à

hauteur de ses besoins. Et puis la Ville répondra en fonction du projet associatif qui sera porté, bien entendu.

Je mets donc ce rapport aux voix. Madame RUNEL se déporte.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Je passe au volet Logement – Urbanisme – Politique de la ville. La parole à Monsieur Mathieu AZCUÉ pour une garantie sollicitée par la SACVL pour produire du logement social.

#### *Logement – Urbanisme – Politique de la ville*

#### **2023-13948-CMMA8-131 – Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 3 395 826 € relatifs à une opération de construction de 19 logements PLS situés 130 ter et quater rue Challemel Lacour à Lyon 8<sup>e</sup>**

**M. AZCUÉ.** – Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs.

Une délibération très technique d'abord : une garantie d'emprunt qui est sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de plus de 3 millions d'euros relatifs à une opération de construction de 19 logements en PLS, rue Challemel-Lacour dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.

**M. LE MAIRE.** – Y a-t-il des remarques/questions ? (*Aucune*)

Je mets aux voix. Madame ROCH se déporte.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous laisse la parole, Monsieur AZCUÉ, pour l'approbation d'une convention de partenariat entre la Métropole et sur les ILHA.

#### **2023-14008-CMMA8-140 – Approbation d'une convention partenariale avec la Métropole de Lyon pour l'organisation des Instances Locales de l'Habitat et des Attributions (ILHA)**

**M. AZCUÉ.** – Merci. Il s'agit ici de donner l'avis du Conseil sur l'approbation d'une convention avec la Métropole à hauteur de 20 000 € pour les instances locales de l'habitat et des attributions, les anciennes ILHA. Ces commissions ont en effet évolué sur l'année 2023 à la demande de la Métropole. Il existe désormais en particulier une commission de maintien dans le logement qui fonctionne assez bien avec l'ensemble des acteurs du monde social, et une commission sociale territorialisée qui connaît un certain nombre de dysfonctionnements pour lesquels nous sommes en discussion avec la Métropole, pour revenir notamment au format antérieur qui permettait un meilleur travail partenarial et des attributions qui soient plus claires au niveau de la mairie d'arrondissement. Merci.

**M. LE MAIRE.** – Questions/remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à Monsieur GIRAULT pour un fonds d'aide « inflation énergie » de 70 000 € envers diverses structures associatives.

**2023-13965-CMMA8-137 – Fonds d'aide exceptionnelle « inflation énergies » aux associations - Attribution de subventions de fonctionnement à quatre associations intervenant dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville (association « La Passerelle d'Eau de Robec », association « ADOS », association « EUREQUA », association EPIcentre ») pour un montant total de 70 000 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes**

**M. GIRAULT.** – Merci, Monsieur le Maire.

La situation de forte inflation que nous connaissons depuis plus d'un an provoque un impact négatif direct sur les dépenses de nos partenaires associatifs, confrontés à la fois à une augmentation rapide de leur masse salariale, des coûts énergétiques et du prix des fournitures courantes et de leurs achats alimentaires. Cette situation de forte inflation intervient alors que se font encore sentir les effets de la crise sanitaire des années 20-21, notamment en termes de renouvellement des adhésions et de fréquentation de certaines activités collectives.

En ce qui concerne plus particulièrement les associations lyonnaises intervenant dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, la situation est d'autant plus critique qu'elles organisent, aux côtés de la Ville de Lyon, de nombreuses activités en direction des habitants rencontrant des difficultés sociales importantes. Cette situation préoccupante concerne plusieurs associations lyonnaises partenaires de nos politiques publiques, notamment au titre de la politique de la ville, et plusieurs d'entre elles ont sollicité la Ville de Lyon pour un accompagnement financier.

La Ville de Lyon a mis en place un fonds d'aide exceptionnelle aux associations qui réunissent plusieurs des critères suivants : une solvabilité inférieure à deux mois, un montant de capitaux propres inférieurs à 35 % du total du bilan, un résultat négatif à plus de 5 % des produits d'exploitation, et l'absence ou le faible niveau d'apport financier supplémentaire par d'autres partenaires que la Ville de Lyon.

Il apparaît que quatre associations intervenant dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville remplissent les critères. Il s'agit de la Passerelle d'eau de Robec, qu'on finance à hauteur de 22 000 € ; l'association ADOS à qui on propose une subvention de 28 000 € ; l'association et régie de quartier des États-Unis EUREQUA, 15 000 € ; ainsi que l'association EPIcentre à qui on propose 5 000 €. Je vous propose donc de répondre favorablement à ces demandes.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Questions/remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Je passe la parole à Monsieur LESUEUR pour un avenant à la convention du PUP du parc Berliet.



**2023-14011-CMMA8-141 – Lyon 8<sup>e</sup> - Parc Berliet - Avenant n° 2 à la convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société SNC Cœur 8<sup>e</sup> Monplaisir**

**2023-14013-CMMA8-142 – Lyon 8<sup>e</sup> - Site Saint Vincent de Paul - Avenant n° 1 à la convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société Vinci Immobilier Résidentiel**

**2023-14012-CMMA8-143 – Lyon 8<sup>e</sup> - Site Patay - Avenant n° 1 à la convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société Lyon -les Moteurs**

**M. LESUEUR.** – Mesdames, Messieurs

Les trois délibérations suivantes sont des avenants sur des PUP. Ce sont des avenants de régularisation des montants d'investissement partenariaux entre des opérateurs privés et la Ville de Lyon lors de la réalisation d'importantes opérations immobilières décidées conjointement. Alors, je ne suis pas sûr que ce soit vraiment très utile de vous détailler tous les éléments.

Je peux vous en faire un pour vous faire plaisir, sachant que nous n'étions pas à l'origine de ces PUP — c'était la mandature précédente — et on arrive à la fin de réalisation de ces éléments. Ce sont des groupements partenaires publics. Il y a des obligations qui sont dues par des opérateurs privés et des obligations qui sont dues par la Métropole ou la Ville. En fin de compte, c'est un règlement financier comptable, comme c'était établi à l'avance, et les avenants permettent de régulariser tout ça. C'est pour cela que je vous demande d'approuver les trois premières délibérations qui sont sur le parc Berliet, le site Patay et le site de Saint-Vincent-de-Paul, si vous le souhaitez.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Alors nous allons voter individuellement chacune de ces trois délibérations.

Pour la 141 concernant le parc Berliet :

Y a-t-il des questions/remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Pour la délibération 142 concernant le PUP Saint-Vincent-de-Paul :

Y a-t-il des questions/remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Délibération 143 concernant le PUP du site Patay :

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie et je vous redonne la parole pour la délibération actant le budget lié à la construction des ateliers de la danse.

**2023-11477-CMMA8-145 – « Ateliers de la danse - Construction » - Opération n° 08015528 - rue Jean Sarrazin à Lyon 8<sup>e</sup> - Lancement des travaux de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00005**

**M. LESUEUR.** – Mesdames, Messieurs,

Les Ateliers de la danse, c'est parti et c'est bien parti ! Cet équipement complètera les activités de la Maison de la danse avec l'aménagement d'un pôle de production/création pour les professionnels et de pratiques artistiques pour les amateurs. Il comprendra une salle de création/diffusion avec des gradins rétractables de 450 places, deux studios de 100 et de 40 personnes et les espaces nécessaires à leur fonctionnement.

Après l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre, le marché a été attribué au groupement d'entreprises dont le mandataire est l'architecte Dominique Coulon et associés, pour un montant d'un peu plus de 2 273 000 €. Et quel projet ! Le bâtiment sera construit en pisé, une innovation pour un bâtiment de cette taille. Une première. Nous sommes très fiers de lancer cette très belle opération. Les Ateliers de la danse s'inscrivent dans les engagements climatiques de la Ville de Lyon à l'horizon 2030, avec un bâtiment niveau énergie carbone E3 C2. Les études de maîtrise d'œuvre au stade APD conduisent à un montant global de l'opération de 24 500 000 €, donc dans le budget prévisionnel. Le montant des assurances de la maîtrise d'ouvrage et tout risque chantier est estimé à 210 000 € pour la Ville de Lyon. Alors on danse ! Je vous demande donc d'approuver cette délibération.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Un investissement à hauteur de 24,5 millions d'euros, s'il était utile de le rappeler. Y a-t-il des questions/remarques ? Madame VALLA, je vous passe la parole.

**Mme VALLA.** – Merci, Monsieur le Maire, collègues, habitantes et habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement.

Une fois de plus, le dossier concernant les Ateliers de la danse nous est présenté ce soir puisque la construction va enfin démarrer en 2024. Enfin, depuis 2021, le projet prend de l'ampleur, évolue et verra bientôt le jour. Un sujet qui permettra à la culture d'être toujours plus forte, plus présente dans notre ville et plus particulièrement dans notre arrondissement, en plus de la Maison de la danse. Une construction qui veut respecter la tradition lyonnaise avec, comme le disait Monsieur LESUEUR, le pisé. Une livraison que toutes et tous attendent au vu du succès grandissant chaque saison de la Maison de la danse. Mais une fois de plus, nous regrettons le manque de soutien financier de la part de la Région au vu de l'impact qu'auront les Ateliers de la danse à l'avenir. Il est certain que cela ouvrira des portes à de nombreux artistes qui pourront créer de nouvelles pièces et les présenter ensuite à de nombreux public. Juxtés à l'école Kennedy, ils pourront ainsi partager leur savoir aux enfants et peut-être, qui sait, créer de nouvelles vocations. Car aujourd'hui, plus encore, la culture n'est pas un luxe mais une nécessité. Nous voterons bien évidemment pour cette délibération.

Je vous remercie de votre écoute.

**M. LE MAIRE.** – Merci, Madame VALLA. Je remets donc aux voix. Ah pardon, excusez-moi, je n'avais pas vu votre main, Madame DURAND.

**Mme DURAND.** – Au risque d'être un peu redondant, mais ça montre l'importance que nous accordons tous à ce projet. Donc je m'exprime au nom du groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique. Projet emblématique du mandat, majeur pour le 8<sup>e</sup> arrondissement et tous les habitants et habitantes de Lyon, l'îlot Kennedy s'inscrit à la jonction des politiques culturelles, sportives et éducatives. Il incarne notre ambition pour Lyon et pour notre arrondissement. Nous votons aujourd'hui une partie, mais pas des moindres, d'un projet d'investissement de 60 millions d'euros qui refaçonnera le cœur du 8<sup>e</sup> arrondissement et aboutira à la création de plusieurs nouveaux équipements publics majeurs, parmi

lesquels les Ateliers de la Maison de la danse. Cet équipement complétera la Maison de la danse, comprendra une salle de création/diffusion, deux studios, le tout pouvant accueillir du public. Le label E3 C2 atteste à la fois de sa performance énergétique et du bas niveau d'émissions de gaz à effet de serre. Il s'inscrit parfaitement dans l'ambition et la politique écologique de notre majorité. Les Ateliers de la danse est un projet depuis longtemps évoqué et qui se voit enfin concrétisé. Il viendra encore renforcer la place de Lyon sur la scène artistique locale, nationale et internationale. Un équipement qui sera majeur au sein de l'îlot Kennedy en lui-même, qui sera un grand ensemble sportif, culturel mais également éducatif. En ce sens, les Ateliers de la danse, le complexe sportif et l'école Kennedy, avec ses 18 classes, seront interconnectés et feront dialoguer les politiques éducatives, culturelles et sportives.

Nous sommes impatients de voir l'ensemble de ces édifices sortir de terre. Ils contribueront grandement à l'animation locale au sein de notre arrondissement et bien sûr, au sein de l'ensemble de la ville. Le futur îlot Kennedy témoigne de notre engagement pour un service public et des équipements de proximité. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Alors je repars dans le vote du coup, plus d'intervention ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

Nous passons au volet Économie – Emploi – Commerces et je passe la parole à Madame PERRIN, pour le vote de subventions aux associations de commerçants concernant les illuminations de fin d'année.

#### *Économie – Emploi – Commerces*

#### **2023-14002-CMMA8-138 – Fêtes de fin d'année - Illuminations 2023 : attributions de subventions d'un montant total de 145 140 euros aux associations de commerçants - Approbation de conventions**

**Mme PERRIN.** – Je vous remercie. Chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une délibération annuelle portant sur l'attribution de subventions pour les associations de commerçants souhaitant illuminer leur quartier pour les fêtes de fin d'année. Le montant total alloué sera de 145 510 €. Le fonctionnement des subventions est le même que celui des années précédentes, à savoir une avance sur dépenses puis un solde sur présentation des factures, le montant pris en charge ne pouvant excéder 50 %. Sur le 8<sup>e</sup> arrondissement, les associations de commerçants de Monplaisir et des États-Unis ont choisi de présenter un projet. Je souhaitais en profiter pour féliciter la nouvelle association des États-Unis de monter sur cette opportunité, et je voulais également les remercier pour la très belle participation à la Brise de la pastille de vendredi passé et les animations qu'ils ont proposées aux habitants et à leurs enfants qui ont eu énormément de succès et pour lesquelles ils se sont mobilisés depuis longtemps.

Je vous remercie de voter favorablement cette délibération.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Y a-t-il des questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie et je vous laisse la parole, Madame PERRIN, pour l'autorisation de signature d'une convention de partenariat avec l'association APORA.

**2023-10997-CMMA8-139 – Autorisation de signature d’une convention de partenariat avec l’Association APORA relative à la participation financière à la campagne d’information sur les risques industriels « LES BONS RÉFLEXES »**

**Mme PERRIN.** – Il s’agit d’une délibération portant sur la modification de distribution des brochures « LES BONS RÉFLEXES » à destination de la population sur les risques industriels du bassin lyonnais, campagne organisée et produite par la DREAL, le SPIRAL et APORA qui concerne 660 communes. Il a été demandé que la distribution soit cette année assurée par le groupe La Poste plutôt que par les communes en elles-mêmes. Cette nouvelle distribution doit être assurée financièrement par les 25 plus grosses communes de l’agglomération lyonnaise. La Ville de Lyon s’engageant à allouer un montant de 14 735 € pour cette distribution. En attendant la réception de ces brochures dans vos boîtes aux lettres, sachez que vous pouvez prendre connaissance de tous ces contenus sur le site [lesbonsreflexes.com](http://lesbonsreflexes.com), et je vous le conseille ; le contenu est extrêmement pédagogique et bien fait.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

**M. LE MAIRE.** – Je vous remercie. Y a-t-il des questions/remarques ? (*Aucune*)

Je vous invite à prendre connaissance de ce petit guide APORA très utile pour connaître les réflexes liés aux risques industriels.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s’abstient ? (*Personne*)

Adopté à l’unanimité.

Je vous remercie. Nous allons passer au volet Éducation – Petite enfance – Vie étudiante. Je vais passer la parole à Michèle LE DILY pour l’adoption et le renouvellement de conventions-cadres de mise à disposition et d’occupation de locaux. J’en profite pour vous remercier pour l’organisation du Mois bleu qui vient de se terminer et qui a permis, pendant un mois, d’offrir un panel d’activités aux seniors de notre arrondissement. Et je vous passe la parole.

*Éducation – Petite Enfance – Vie étudiante*

**2023-13957-CMMA8-126 Adoption et renouvellement de conventions-cadre, mixte, de conventions d’occupation temporaire des locaux et d’un contrat de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d’équipements de Petite Enfance Approbation des conventions et des contrats et autorisation de signature**

**Mme LE DILY.** – Un petit mot sur le Mois bleu. De nouveau, le 8<sup>e</sup> arrondissement s’est singularisé en étendant la Semaine bleue des seniors à tout le mois. C’est ainsi que pendant tout ce mois d’octobre, au-delà de la Semaine bleue de la Ville de Lyon, toutes les institutions ayant un volet consacré aux seniors ont-elles proposé des animations en tout genre, mettant en lumière leurs activités récurrentes ou innovantes. Le mois fut ponctué par le traditionnel repas de l’association, un moment de détente, suivi d’un loto. Le forum Bien vieillir à domicile, organisé à l’Espace citoyen, a permis aux acteurs de présenter leurs actions et de tisser des liens entre eux. La pièce de théâtre Les Sorcières de Salem a été présentée à la MJC Laënnec, que nous remercions au passage de nous avoir accueillis. Un public intergénérationnel a pu savourer la délicieuse brioche, ensuite, au cours de l’entracte offert par la mairie. Un moment ludique nous a été proposé également par l’association Les Guily, pour le plus grand plaisir des spectateurs. Et enfin, le mois bleu s’est clôturé par le non moins traditionnel bal de clôture animé par Alain PIANTONI.

À présent, je vais présenter la délibération. Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, collègues, chers habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement. Les associations et la Ville de Lyon formalisent leurs relations contractuelles dans différentes conventions conclues pour une durée habituelle de trois ans. Il s’agit de

trois types de conventions : la convention-cadre pour un subventionnement actuel dépassant 23 000 €. Elle définit les obligations respectives de la Ville de Lyon et de l'association, précise les conditions d'attribution et rappelle le montant de la subvention de fonctionnement précédemment votée. Ensuite, la convention d'occupation temporaire précise les modalités de mise à disposition des locaux lorsque la Ville est propriétaire desdits locaux. Le contrat de sous mise à disposition, pour finir, précise les modalités de mise à disposition des locaux lorsque la Ville est locataire desdits locaux.

Sont concernées par ces différentes conventions cinq crèches associatives de notre arrondissement. Il s'agit des crèches Barbusse, Les copains d'abord, l'Escale de Nelly, qui vont signer une convention-cadre et une convention d'occupation temporaire. La crèche Baby Nursery signera, elle, une convention-cadre. La crèche Les Coccinelles signera une convention-cadre ainsi qu'un contrat de sous-mise à disposition.

Sont joints à la délibération tous les documents relatifs aux contrats, donc cinq contrats, qui font chacun en moyenne 25 pages. Je ne vous les résumerai pas. Ces contrats arrivant à échéance au 31 décembre 2024, ils sont à renouveler pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026. Ainsi, si vous accordez à Monsieur le maire de Lyon l'autorisation de signer ces documents, je vous prie de bien vouloir voter favorablement pour cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** – Merci, Madame LE DILY. Y a-t-il des questions/remarques ? (*Aucune*)

Je mets aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Je passe la parole ensuite à Monsieur ODIARD pour le projet éducatif lyonnais.

### **2023-13860-CMMA8-128 – Projet éducatif lyonnais - Programmation complémentaire 2023-2024 - Attributions de subventions, compléments, ajustements**

**M. ODIARD.** – Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous avons voté, lors du conseil municipal du 28 septembre et au conseil d'arrondissement correspondant, une délibération sur la programmation du temps scolaire et périscolaire du Projet éducatif lyonnais pour l'année en cours. Cette délibération propose des corrections et des ajustements et quelques nouvelles propositions de financement. C'est assez bref. Nous sommes concernés, tout d'abord, pour une erreur d'affectation de montant, en ce qui concerne l'école Giono pour le lieu d'accueil parents, puisqu'il y avait une inversion entre les 5 540 € de vacation et les 460 € de subventions. On avait voté l'inverse. On rétablit aujourd'hui la bonne affectation. Ensuite, il y a eu une modification qui concerne l'école Kennedy, avec le retrait de l'école du projet « Patrimoine et moi » suite à l'arrivée de la nouvelle direction et des changements dans l'équipe enseignante. C'est un projet qui demande un très fort investissement et donc visiblement, l'équipe n'était pas disposée à s'investir pour mener ce projet cette année. Donc on annule la subvention correspondante de 1 500 €.

Nous avons un ajout intéressant sur le 8<sup>e</sup> arrondissement pour un projet néo-citoyen, pour 7 000 €, au bénéfice de l'école Marie Bordas qui avait demandé à rentrer dans le dispositif et qui maintenant, peut y accéder. C'est une bonne chose.

Et enfin, il y a des subventions sur des actions non territorialisées qui concernent essentiellement la classe Dehors. Donc il y a le collectif Éduquer Dehors69 qui reçoit une subvention de 10 000 €. Il y a Canopé pour l'accompagnement sur ce genre de projet, pour une subvention de 5 000 € pour trois classes qui sont dotées de cours nature. On ne sera pas concernés parce que les nôtres sont en cours de réalisation. On a l'association Le Méandre pour une subvention de 11 000 € pour accompagner des équipes périscolaires, toujours aussi sur cette thématique des pratiques d'animation à l'extérieur.

Et enfin, dernière chose importante, un projet pour l'école élémentaire Jean Giono de 5 350 € pour l'accompagnement du projet de la Cité des pianistes avec des cours de piano qui sont donnés dans l'école avec l'association L'Arrosoir, qui porte ce projet depuis pas mal d'années.

Enfin, Fréquence écoles pour une subvention de 20 000 € pour les actions d'éducation au numérique. Donc je vous demande de bien vouloir approuver ces subventions. Merci.

**M. LE MAIRE.** – Merci, Monsieur ODIARD. Remarques/questions ? Monsieur LÉVY, je vous en prie.

**M. LÉVY.** – Chers collègues, au conseil d'arrondissement du mois de mai, ma collègue Samira BACHA-HIMEUR s'était émue de la situation du collège Alice Guy. Vous nous aviez alors répondu que dans le cadre du PEDT ou des actions, vous pourriez enrichir la programmation d'actions auprès de l'école Charles Péguy, justement, pour travailler sur l'aide à la scolarité et l'accompagnement des familles. Donc, je voulais voir avec vous si ça avait bien été fait.

Par ailleurs, je voulais quand même m'émuvoir du fait qu'hier, en comité technique paritaire à la Ville de Lyon, je crois à peu près une vingtaine de postes ont été supprimés à la direction de l'Éducation, suite aux modifications bien évidemment de la carte scolaire. Il me semblait que ces postes-là pouvaient être redéployés, notamment sur les problématiques liées aux AESH ou des problématiques liées au handicap dans les écoles. On regrette que la Ville de Lyon supprime des postes dans le domaine de l'éducation. Je vous remercie.

**M. ODIARD.** – Pour ce point que vous mentionnez, étant donné que nous avons cette année une baisse d'effectifs dans les écoles d'environ 1 000 élèves au niveau de la ville de Lyon et que le protocole de 2003 qui a été mis en place par le précédent maire de Lyon s'applique encore, on a mécaniquement des ajustements des effectifs de façon à faire en sorte que l'encadrement du personnel Ville de Lyon auprès des élèves et des écoles soit maintenu à l'identique au niveau du taux d'encadrement par rapport au nombre d'élèves. Par ailleurs, il y a par contre une nouveauté qui existe, c'est que dans certaines écoles, notamment les écoles REP+, nous avons, au niveau du périscolaire, des créations de postes de référents handicap qui sont un peu les équivalents des AESH sur le temps scolaire et qui prennent en charge les enfants porteurs de handicaps pour les activités périscolaires, ce que ne peuvent pas faire les AESH étant donné qu'il faut bien qu'elles ou ils puissent avoir des temps de pause et des temps de restauration. On ne peut pas leur faire faire des journées continues. Donc il y a cet aspect-là qui a été mis en place par la direction de l'Éducation. Voilà ce que je peux vous répondre sur cet aspect-là.

Après, sur la question de Charles Péguy. Charles Péguy a participé, bien sûr, comme toutes les écoles, et a déposé des projets dans le cadre du projet éducatif lyonnais. Il y a un projet qui concerne justement le climat scolaire et l'accompagnement des élèves pour tout ce qui est peut-être généré au niveau des conflits avec les anciens élèves du collège Alice Guy, notamment, et tout ce qui peut se passer sur le trottoir. Et on a un projet qui est en cours d'étude au niveau de la cité éducative, qui devrait être mis en place pour répondre à cette demande sur une durée de trois ans.

**M. LE MAIRE.** – Merci, Monsieur ODIARD. Et juste pour préciser que la Ville de Lyon est quand même très loin de supprimer des postes puisque, juste pour rappel : 44 postes créés lors de votre dernier mandat, 400 sur ce mandat. On est dans des ordres de grandeur qui n'ont strictement rien à voir. On est loin de les supprimer. Il y a quelques rééquilibrages nécessaires en fonction du niveau d'activité des différentes directions. Mais ça, c'est le propre, y compris de toute entreprise correctement gérée.

Je vous dis que ça se passe par ailleurs, y compris dans des entreprises correctement gérées et de fait, non, la Ville de Lyon n'est pas une entreprise, bien entendu, mais pour qui a eu à manager des effectifs

dans des entreprises, ça se passe de la même sorte quand on a besoin de réorganiser et de restructurer en fonction de l'activité. Et c'est ce que fait la Ville de Lyon sur cette direction.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie et je passe la parole à Touria EL GANNOUNI pour le volet Santé – Social – Handicap – Séniors, que je veux remercier pour l'organisation d'Octobre rose. Une semaine au programme très riche qui a bénéficié à beaucoup d'acteurs et de femmes, notamment de notre arrondissement, sur la question de la prévention du cancer. Je vous passe la parole, Madame EL GANNOUNI.

### *Santé – Social – Handicap – Séniors*

#### **2023-13983-CMMA8-134 – Attribution de subventions au titre de la politique du handicap pour un montant de 15 000 euros - 2<sup>e</sup> tranche - Exercice 2023**

**Mme EL GANNOUNI.** – Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, chers habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement.

Pour cette troisième édition de la quinzaine d'Octobre rose, je tiens à remercier la participation du Centre Léon Bérard dans notre programmation et notamment la présence du Docteur VIDICAN qui a animé une conférence sur la prévention du cancer du sein, ici dans notre mairie. Je remercie également le Centre Léon Bérard pour son invitation à la table ronde lors des Entretiens Jacques Cartier, dont les échanges furent riches, notamment avec la délégation québécoise en matière de santé durable, et notamment sur la mise en place de guichet unique pour la prise en charge des patients atteints de cancer au Québec.

Merci également à l'hôpital privé Jean-Mermoz d'avoir permis à des habitantes des quartiers politiques de la ville de visiter le centre de radiologie. Elles ont pu également avoir un temps d'échange sur la mammographie avec une radiologue. Cette troisième édition a été riche et j'espère qu'elle le sera l'année prochaine.

Je vais donc passer à la délibération. La délibération a pour objet l'attribution de subventions au titre de la politique du handicap pour un montant de 15 000 € à plusieurs associations. Pour notre arrondissement, la subvention sera accordée à l'association FIDEV (Formation Insertion pour personnes DÉficiantes Visuelles). Pour rappel, la Ville a alloué en mai 2023 un budget de 111 600 € à 31 associations œuvrant pour l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées. Une deuxième tranche de subventions est présente dans ce rapport, dont certaines sont proposées par les mairies d'arrondissement afin de renforcer les actions et les liens de proximité.

Par ailleurs, la Ville souhaite apporter un soutien exceptionnel à l'association Métropole aidante, qui intervient auprès des aidants et des aidantes de personnes en situation de handicap. Je vous propose donc de répondre favorablement aux demandes de subvention pour la mise en œuvre de ces actions présentées. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** – Merci, Madame EL GANNOUNI. Y a-t-il des remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie et je passe la parole, en l'absence de Jacques BONNIEL qui de toute façon devait se déporter sur ces deux délibérations, à Hubert BÉCART pour nous présenter la délibération accordant une subvention, sur notre arrondissement, à l'IFCM.

**2023-13861-CMMA8-136 – Attribution de subventions de fonctionnement à 4 structures culturelles, sur le Fonds d'Intervention Culturel - FIC pour un montant global de 96 500 €. Approbation de conventions**

**M. BÉCART.** – Bonsoir.

Cette délibération porte donc sur l'attribution de subventions de fonctionnement au titre du Fonds d'intervention culturelle à plusieurs associations. Pour le 8<sup>e</sup> arrondissement, cette subvention soutiendra l'Institut français de civilisation musulmane, inauguré en 2019, boulevard Pinel. L'IFCM pour objectif de produire et transmettre des connaissances autour des arts et de la culture de l'islam, de contribuer au dialogue et à la médiation interculturelle, et créer du lien social pour tous les publics.

Pour l'année 2023, différents projets culturels sont programmés : des expositions temporaires, des tables rondes, des séances de théâtre, des projections de films et des événements en partenariat avec d'autres institutions comme l'Université de Lyon ou l'Institut du monde arabe à Paris. L'IFCM a choisi de s'ancrer dans son territoire, qui compte plusieurs quartiers prioritaires, en développant des propositions culturelles en direction de tous les habitants, et notamment auprès des populations étudiantes, nombreuses dans notre arrondissement.

De plus, et parallèlement à la création et la diffusion de projets artistiques et culturels de qualité, la structure s'engage à lutter contre l'exclusion et pour l'égalité en proposant des cours de langue à visée sociale et professionnelle. Sont également proposés des cours de civilisation, des séminaires et des formations en interculturelité, laïcité et diversité. Il est proposé au Conseil d'arrondissement d'attribuer une subvention de 45 000 € à l'IFCM, soit le même montant que l'année dernière.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Questions/remarques ? Monsieur LÉVY ?

**M. LÉVY.** – Monsieur le Maire, chers collègues,

Lors du précédent conseil d'arrondissement en introduction, on vous a posé un certain nombre de questions, notamment par rapport aux relations entre la Ville et la Métropole, justement, concernant le dossier relatif à l'IFCM. Il nous semblait voir finalement autour d'un corps deux têtes différentes qui disaient deux choses complètement différentes, c'est-à-dire un soutien de la Ville clair à l'IFCM, ce qui est bien et normal et que nous appuyons ; par contre, on constate une position diamétralement opposée de la part de la Métropole, qui a même *a priori* gelé un certain nombre de subventions ou d'accompagnements et sur lesquelles les aides promises n'ont pas été versées. Donc, je voulais savoir si vous aviez pu échanger avec la Métropole, si les élus de la Métropole qui siègent en conseil d'arrondissement vont avoir un positionnement différent rue Jean-Mermoz que rue du Lac, et donc de voir comment on peut pacifier ses relations entre la Ville de Lyon et la Métropole, concernant le dossier de l'IFCM, qui est une structure importante à nos yeux. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** – Je vous remercie. J'avais souvenir effectivement que vous étiez satisfait du fait de voir la Ville soutenir l'IFCM, et ce en quoi on est sur la même ligne. Je ne suis pas bien placé pour répondre au titre de la Métropole, donc je veux bien vous inviter à me formuler la question écrite que vous posez exactement, de sorte qu'on puisse demander à la Métropole une réponse qui puisse vous convenir. Je ne peux pas parler au nom des conseillers et élus métropolitains. Comme on n'est pas au conseil métropolitain, je préférerais avoir une vraie question. Vous êtes habitué à nous écrire et à nous poser des questions. Donc on vous répondra, bien entendu, sur la base d'une question formulée.

Y a-t-il d'autres questions/remarques ? (*Aucune*)



Je mets donc aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie et je vous laisse la parole, Monsieur BÉCART, pour une délibération un peu *a posteriori*, mais comme chaque année, concernant la mise à disposition de terrains pour l'organisation du Festival Lumière.

**2023-11458-CMMA8-144 – Lyon 8<sup>e</sup> - Approbation de la gratuité de la mise à disposition de divers espaces situés aux abords de l'institut Lumière sis 25 rue du Premier Film consentie à l'association Institut Lumière dans le cadre de l'organisation de la 15<sup>e</sup> édition du festival Lumière - EI 08062- EI 08095 - EI 08163**

**M. BÉCART.** – Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, la Ville de Lyon est propriétaire du site de l'Institut Lumière et de son parc situé 25 rue du premier film. Je ne vous présente pas ce haut lieu culturel qui fait la fierté du 8<sup>e</sup> arrondissement, à la fois cinémathèque et lieu d'exposition, celui-ci ayant réouvert le mois dernier avec un parcours de visite modernisé et une amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de l'organisation du Festival Lumière, l'association de l'Institut Lumière a sollicité la Ville de Lyon pour que lui soit mis à disposition une partie du jardin public de l'Institut — le parking du hangar du premier film et le terrain de sport à l'angle du Gymnase Dargent — pour l'implantation et l'exploitation du village du festival, d'une part, et du village du Marché international du film classique, d'autre part. Cette occupation du domaine public de la commune entraînerait normalement le versement d'une redevance à la Ville de Lyon d'un montant de 9 396 €. Mais conformément à l'Article 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques et compte tenu de l'intérêt général que représente le Festival Lumière pour le rayonnement international et culturel de la Ville de Lyon, il est proposé d'exonérer l'association de l'Institut Lumière de cette redevance d'occupation du domaine public ; ce que je vous propose d'approuver.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Madame GOUST, je vous passe la parole pour cette dernière délibération.

*Nature en ville et transition écologique*

**2023-8958-CMMA8-130 – Lyon 2030 - un jeune dans mon organisation pour la transition écologique et sociale - Soutien à différentes associations pour l'accueil de jeunes volontaires en service civique ou dans le cadre de stages gratifiés pour un montant total de 49 050 euros**

**Mme GOUST.** – Merci, Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs,

Pour cette dernière délibération, nous abordons le sujet Transition écologique sous l'angle de la jeunesse. Au dernier conseil d'arrondissement, nous avons déjà voté une délibération dans ce sens, un volet de Lyon 2030 en vue d'accorder des bourses à des jeunes. Cette fois-ci, c'est un nouveau volet de cette action Lyon 2030 en faveur de la jeunesse. Cette fois-ci, il s'agit d'accueillir des jeunes dans des organisations. En quoi ça va consister ? Il y a eu un appel à initiatives pendant l'été pour financer des stages et des services civiques pour les actions en faveur de la transition écologique dans des structures de l'économie sociale et solidaire. Il y a eu beaucoup de réponses à cet appel à initiatives.

Les objectifs sont multiples : déjà, pour les jeunes qui vont faire ces stages ou ces services civiques pour leur faire découvrir des métiers de la transition écologique ou des nouvelles voies d'engagement ; et pour ces structures qui candidatent pour accueillir des jeunes, renforcer leur action concrète en faveur de cette transition écologique ou aussi à sensibiliser la population. Il y a une grande diversité de structures qui ont envoyé des dossiers, des associations culturelles, sportives, de l'éducation populaire, certaines qui étaient déjà partenaires de la Ville, d'autres pas encore, pour plein d'actions différentes. Au niveau de la Ville, le montant total porte sur 49 050 €. Dans le 8<sup>e</sup>, deux structures auront la chance d'accueillir trois jeunes. Tout d'abord le FC Lyon, qui est très engagé pour tous les piliers de la transition écologique *via* un dispositif « éco social club ». Ils vont prévoir particulièrement des actions sur le club, sur les thématiques « alimentation, biodiversité » pour éduquer au développement durable leurs adhérents. Et pour ce faire, ils accueilleront deux volontaires en service civique pour huit mois chacun. On leur accorde 1 600 € pour ça.

La deuxième structure de l'arrondissement concernée, c'est la MJC Monplaisir, qui va accueillir un service civique pour huit mois afin de mesurer l'empreinte carbone de la MJC, de la réduire et aussi de mettre en place des indicateurs pour justement mettre en place des actions pour sensibiliser et faire évoluer les pratiques des publics et des équipes de la MJC.

Et je terminerai en disant que le financement de ces actions par la Ville ne couvre pas la totalité du coût de l'accueil de ces stagiaires ou de ces services civiques. Donc c'est l'association qui complète. La Ville ne prend qu'une partie du coût global de ces initiatives, mais une partie importante. On se réjouit donc pour le FC Lyon et la MJC Monplaisir qui pourront mener davantage d'actions en faveur de la transition écologique.

Et donc, si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'y accorder un vote favorable.

**M. LE MAIRE.** – Merci, Madame GOUST. Avez-vous des remarques/questions ? Monsieur LÉVY.

**M. LÉVY.** – Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Bien évidemment, pas d'observations particulières concernant le FC Lyon et la MJC Monplaisir. Par contre, dans le rapport, il est mentionné une subvention à la structure Alternatiba, pour un montant de 3 000 €, structure qui depuis maintenant deux ou trois ans, s'est plutôt transformée en un parti politique avec des actions militantes extrêmement fortes, du même style que le blocage de l'autoroute que nous avons eu il y a deux jours.

Il nous semble que ce n'est pas la place de ce genre de délibération de soutenir des mouvements politiques et c'est pour cette raison que nous nous abstenons sur cette délibération. Parce que je crois qu'en arrondissement, on ne peut pas voter par division. Je crois que c'est possible uniquement au niveau du conseil municipal. Si on peut voter par division, c'est mieux. Si ce n'est pas possible, je m'abstiendrai sur le rapport en mentionnant qu'il n'est pas normal de financer des partis politiques. Ce n'est pas la première fois que vous faites le coup.

**Mme GOUST.** – Alors, je peux vous apporter certaines précisions sur les missions qui seront financées pour Alternatiba. Il s'agira de trois services civiques de dix mois, avec des actions centrées sur le 1<sup>er</sup> arrondissement, notamment sur leur lieu ressource l'AlternatiBar - Maison des alternatives, qui est un lieu de convivialité et de promotion des alternatives. Il faut faire attention parce que l'on confond trop souvent Alternatiba avec un autre mouvement, c'est-à-dire l'Alternative non violente COP 21, qui organise souvent des événements de désobéissance civile, avec les mêmes thématiques qu'Alternatiba, mais ce n'est pas la même association, juste pour clarifier. Et je vous lis quand même la charte du mouvement Alternatiba : « Alternatiba œuvre pour une société écologiquement soutenable, socialement juste et démocratique, basée sur des valeurs de solidarité, de partage, d'entraide et de coopération. Une culture de la non-violence, de tolérance, de bienveillance et de respect. Les idées et comportements xénophobes, racistes, sexistes, homophobes et plus généralement excluants, discriminatoires, antidémocratiques,

violents sont jugés incompatibles avec la société que nous souhaitons construire. Nous les combattons partout autour de nous comme au sein de notre propre organisation. » Mais pour en revenir sur l'action qui va être financée, c'est centré sur leur lieu ressource dans le 1<sup>er</sup> arrondissement. En espérant que ça vous apporte un peu plus d'informations pour éclairer votre vote.

**M. LE MAIRE.** – Très bien. Permettez-moi de compléter cette réponse. Dans cette délibération, on finance 25 structures, dont l'Opéra de Lyon, le Théâtre de la Croix-Rousse... Ce ne sont pas des partis politiques. Je veux rappeler qu'Alternatiba est une association loi 1901 qui n'est pas un parti politique. Ce n'est pas bien de mentir en disant qu'ils ont bloqué l'autoroute parce que ça n'est absolument pas.

**M. LÉVY.** – intervention hors micro.

**M. LE MAIRE.** – Excusez-moi, c'est ce que vous avez dit. Vous avez dit « comme le blocage de l'autoroute hier matin ». Donc vous faites un lien direct entre une association loi 1901 qui est une association apolitique et des militants, cette fois-ci écologistes, d'une autre association, qui sont allés faire un blocage d'autoroute. D'ailleurs, contre lequel on a clairement dit que, si le fond était bon, la forme était probablement à revoir sur ce type d'action.

Et puis être militant dans une association, heureusement qu'il y a des tonnes d'associations qui sont militantes. Ça n'est pas réservé au seul parti politique d'être militant. Ce n'est pas parce que des gens se revendiquent militants, faisant partie d'une association, qu'on doit les qualifier de démarche politique. Bien sûr que non. Ils sont militants sur les questions environnementales, sur les questions énergétiques, sur les questions de transition écologique et c'est à ce titre qu'ils ont répondu à l'appel à projets. À partir du moment où l'association répond aux critères qui sont définis dans l'appel à projets, on n'aurait aucune légitimité à leur dire « non, on ne vous prend pas parce qu'il ne plaît pas à untel ou untel ». Et on devrait regarder à ce moment-là qui il y a et quel est le parcours de chacune des associations et dire « oh non, celle-là, elle n'est pas du tout dans notre cadre idéologique ou politique ou ainsi de suite, donc on ne va pas la retenir et pas la prendre ». Donc je sais bien que vous ne feriez pas ça et que vous ne seriez pas d'accord avec ça si on le faisait. Donc ne qualifions pas de fait cette association de parti politique, ça n'en est pas une. C'est une association militante sur les questions écologiques et de transition écologique et c'est à ce titre qu'elle a été retenue.

Alors on n'a pas formellement le droit au vote par division en arrondissement. Mais on notera clairement dans les commentaires que vous êtes d'accord avec l'ensemble de la délibération à l'exception, sauf si vous changez votre position, du soutien porté à l'association Alternatiba.

**M. LÉVY.** – Votre proposition me va bien. Il n'empêche que, concernant Alternatiba ou d'autres structures, ils ont tout à fait le droit d'être militants, c'est leur choix, leur engagement personnel, on n'a rien à dire, on est dans une démocratie, ça marche comme ça. Il est une différence entre être militant et être partisan. Moi, ce que je regrette, c'est que des fonds publics aillent pour une structure qui est partisane alors que normalement, elle doit s'assurer de l'intérêt général. Ce qui, à mon sens, c'est mon interprétation, n'est pas le cas de cette structure mais qui est le cas de 98 % des autres subventions proposées et notamment pour notre arrondissement concernant le FC Lyon et la MJC Monplaisir pour lesquels je trouve qu'il est particulièrement bien qu'ils puissent accueillir des services civiques. Ils le faisaient déjà avant, ils continuent à travers ce dispositif. C'est parfait.

**M. LE MAIRE.** – Très bien. Nous prenons note de votre position. Pas d'autres remarques/questions ? (*Aucune*)

Je mets aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Charles-Franck LÉVY*)

Adopté à la majorité.

### **2023-17133-MA8-147 – Question orale du maire d'arrondissement au maire de Lyon**

**M. LE MAIRE.** – Avant de conclure ce conseil, je dois vous donner lecture et pour approbation de la question orale que je poserai au maire de Lyon lors du prochain conseil municipal.

« Monsieur le Maire,

Chaque jour, les personnes qui vivent dans un foyer ou un immeuble infesté par les punaises de lit subissent un véritable enfer. Cela fait des années que ce sujet est d'actualité dans de nombreux quartiers du 8<sup>e</sup> arrondissement. Les punaises de lit ayant eu la malencontreuse idée de sortir des quartiers populaires et de se répandre un peu partout sur le territoire, ce sujet a, ces derniers temps, fait la une de l'actualité. Il n'est pourtant pas nouveau.

Le 10 mars 2022, un plan interministériel contre les punaises de lit a été élaboré et décliné en un plan d'actions de six axes. Nous ne pouvons que constater son échec puisque le 6 octobre dernier, une réunion interministérielle a dû être organisée en urgence pour, on l'espérait, enfin décider d'actions à la hauteur de ce problème de santé publique. Il n'en est malheureusement rien ressorti, si ce n'est la nécessité d'un état des lieux puisque, d'après le porte-parole du Gouvernement, beaucoup de choses existeraient déjà. Mais lesquelles concrètement ?

En vérité, à part les actions locales que nous menons en lien avec les partenaires et les bailleurs sociaux, rien n'est réellement fait. Ma question est donc simple : que peut faire la Ville de Lyon face à ce fléau afin que les autorités sanitaires se saisissent réellement de ce problème de santé publique ? »

Voilà la question que je poserai. Avez-vous des remarques sur cette question. Madame FERRARI, je vous en prie.

**Mme FERRARI.** – Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Il s'agit effectivement, à mon sens, d'un réel problème de santé publique qu'il faut absolument prendre en considération. Je vous l'accorde. On le sait, avoir des punaises de lit chez soi peut véritablement être un vrai calvaire. Par contre, Monsieur le Maire, les punaises de lit ne sont pas forcément issues des quartiers populaires, comme vous le mentionnez clairement dans vos propos. Donc ça m'a un peu choqué en lisant ce propos-là. C'est un problème qui a toujours touché toutes les classes sociales. Donc non, les punaises de lit ne sont pas issues des quartiers populaires. Elles n'auraient pas migré dans les autres quartiers par la suite. C'est un problème qui a toujours touché tout le monde.

Donc on aimerait bien ce soir que vous, effectivement, vous changiez cette phrase qu'on trouve très stigmatisante. Mais surtout, cette affirmation est fautive et donc infondée. Voilà Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Monsieur LÉVY.

**M. LÉVY.** – Comme l'a indiqué Madame Ferrari, il y a eu un certain nombre de politiques publiques, vous l'avez un peu mentionné, qui existent déjà, notamment que ce soit au niveau de l'IREPS financé depuis un certain nombre d'années par la Ville de Lyon et de la Métropole, aussi bien que des actions portées par l'État depuis plus d'une dizaine ou une quinzaine d'années. Donc c'est un fléau important. Je me joins aux propos précédents pour dire que j'ai trouvé ces propos extrêmement maladroits, même méprisants, vis-à-vis des quartiers populaires et vis-à-vis d'une partie des habitants de notre arrondissement. Ça signifie finalement, quand on lit votre texte, que les punaises de lit sont parties des quartiers populaires pour aller dans les autres quartiers de Lyon et donc que c'est des quartiers populaires qui sont à l'origine des punaises

de lit sur la Ville de Lyon. Je trouve que c'est au minimum maladroit. Donc je pense qu'il serait plutôt habile de votre part de modifier ce texte et de retirer cette mention « parties des quartiers populaires ». Ça vous fait rire ? Je pense que c'est plutôt vexant pour les habitants de notre arrondissement. Merci.

**M. LE MAIRE.** – Très bien. Alors on a longtemps discuté de cette formulation. Mais si ça vous choque à ce point, je la modifierai. Je suis bien placé pour savoir qu'elle ne se concentre pas dans les quartiers populaires. J'ai eu ma maison infestée de punaises de lit et j'ai vécu la galère à la fois physique et à la fois pour m'en débarrasser, à la seule différence que j'ai eu effectivement les moyens de m'en débarrasser. Quand je fais référence aux quartiers populaires, loin de moi l'idée de dire qu'elles sont issues des quartiers populaires, car ça n'est pas une question de propreté, ça n'est pas une question d'entretien. On peut en ramasser absolument partout où on va, dans un hôtel, dans un restaurant, dans un train, un transport, partout. Très clairement. Sauf qu'effectivement, ça fait quand même des années et on ne peut pas le nier, que ce fléau infeste des immeubles particulièrement dans les quartiers populaires, et les bailleurs sociaux travaillent ce sujet depuis de longues années. Mais on n'a pas mis les moyens nécessaires aujourd'hui pour en faire une question de santé publique qui permette d'avoir une action de fond. Marseille a fait le choix, par exemple avec l'Agence régionale de santé, d'en faire une question de santé publique et de s'attaquer au fond de ce sujet. Ce n'est pas le cas ici et je le regrette. Maintenant, si effectivement cette formulation vous semble totalement choquante, je la modifie bien volontiers.

Je vous propose de dire : « cela fait des années que ce sujet est d'actualité dans de nombreux quartiers du 8<sup>e</sup> arrondissement », ce qui ne stigmatise pas un quartier particulier mais bien l'ensemble des quartiers ; de retirer le côté « quartier populaire » pour passer directement à : « ce sujet a, ces derniers temps, fait la une de l'actualité ». Ça vous va ? Très bien. Êtes-vous donc d'accord avec cette question ? Je vous en remercie. Nous pouvons donc conclure ce conseil d'arrondissement... Pardon.

**M. LÉVY** – Juste avant de clore le conseil, j'avais une question qui n'a pas pu être évoquée dans les rapports. Nous sommes quelques élus, je crois, de la majorité et de l'opposition à avoir été interpellés par les riverains de la maison située rue Rollet, pour lequel les riverains nous disent – mais ça, beaucoup d'habitants le disent – vous écrire et que vous ne répondez pas, et de ne pas avoir d'éléments de réponse concernant l'avenir de cette maison.

Moi-même, on en a puisque, membre du CCAS, on sait qu'il y a une délibération qui a été prise, qui ne sera pas respectée, mais qu'une autre va être prise, je pense. Je ne sais pas. Pour autant, je pense qu'en conseil d'arrondissement, il serait bien de pouvoir donner une expression de l'arrondissement concernant le devenir de cette maison et des partenariats, que ce soit avec Passe Jardins ou la MJC Monplaisir. Merci.

**M. LE MAIRE.** – Alors, chère Sandrine, je vous laisserai la parole. Mais bien entendu, on va réserver aux riverains le fait de leur dire le devenir avant de le rendre public ici. Ils nous le reprocheraient sinon puisqu'on s'est engagés à le faire vis-à-vis d'eux. Donc on ne va pas dire ici le devenir du site, même s'il y a un devenir à ce site.

**Mme RUNEL.** – Alors quand les riverains nous interpellent, ils nous écrivent, nous leur répondons par ailleurs conjointement. Ils ont la chance d'avoir deux réponses pour le prix d'une. Et puis, deuxième chose, toutes les délibérations qui sont prises au sein du CCAS sont votées et donc respectées. Et donc, comme l'a dit Monsieur le Maire, et comme nous avons déjà effectivement pu en délibérer au sein du conseil d'administration du CCAS de la Ville, il y a effectivement un projet qui a été déposé par deux associations, Alynea et le Passe Jardins. Donc, ce projet a été déposé au sein de la Ville de Lyon et il est en cours de validation avec la Mairie du 8<sup>e</sup>, le CCAS et également la Ville. Il sera présenté officiellement aux habitants en début d'année 2024. Mais effectivement, les premières associations retenues pour l'investissement dans cette maison sont Alynea pour l'accueil de jeunes et le Passe Jardins pour le déménagement des locaux puisque, comme vous le savez tous, le Passe Jardins avait son siège dans le

8<sup>e</sup> arrondissement, mais avait un siège uniquement bureau et n'avait pas de lieu d'accueil du public et n'avait pas de lieu d'expérimentation dans lequel il pouvait y avoir effectivement des jardins partagés qui pouvaient se mettre en œuvre, et également des salles de formation. Donc là, du coup, on peut aussi offrir au Passe Jardins la possibilité d'avoir des locaux beaucoup plus accueillants, beaucoup plus grands, qui leur permettront de développer leur activité. Et le projet qui a été présenté conjointement par Alynea et le Passe Jardins — et qui inclut bien évidemment d'autres acteurs puisqu'étaient présents dans ce projet la Société protectrice des végétaux et la MJC Monplaisir également — permet en tout cas aujourd'hui, à la Ville de soutenir un projet de transition écologique et sociale et qui correspond du coup pleinement à notre plan de mandat. C'est pour ces raisons-là que nous sommes aujourd'hui en cours de validation de ce projet qui sera donc officiellement présenté plutôt en début d'année 2024, même si on vous en a donné déjà quelques éléments.

**M. LE MAIRE.** – Merci, chère Sandrine. Donc voilà, vous avez les grandes lignes du devenir de ce site. Je vais conclure le conseil avant de vous donner la parole. Et nous nous retrouverons donc pour le dernier conseil d'arrondissement de l'année, le 5 décembre 2023 à 18 h 30. Ce conseil est donc terminé. Madame, vous vouliez dire quelque chose ?

**Intervention d'une membre du public.** – C'est la première fois que je viens au conseil municipal. J'ai apprécié la qualité des interventions, dont notamment le café associatif, Le Village. Mais ce que je regrette, c'est que j'ai perdu 50 % de ce qui a été dit par certaines personnes, certains intervenants que j'entendais moins bien. Et je n'ai pas besoin d'être appareillée, j'ai été voir un oto-rhino il n'y a pas longtemps, donc je n'en ai pas besoin. Donc est-ce qu'il y a une question de qualité, de transmission, je ne sais pas, mais en tout cas, c'est dommage parce qu'il y a beaucoup de choses qui ont été intéressantes et la moitié qui m'ont échappé. Voilà, merci.

**M. LE MAIRE.** – Alors je crois que le fait de parler bien dans le micro ou pas est aussi pour quelque chose. Il faudra qu'on s'améliore et qu'on fasse des efforts là-dessus. Peut-être quelques petites coupures micro de temps en temps qui font qu'effectivement on entend plus ou moins bien. En tous les cas, je suis très heureux que vous ayez apprécié d'assister à un conseil d'arrondissement ; pas municipal, municipal c'est à la Ville, c'est public, vous pouvez y aller aussi, vous verrez c'est aussi très intéressant, les séances du conseil municipal. C'est beaucoup plus long en général, mais ça reste intéressant. Et puis du coup, n'hésitez pas, ça reste une dizaine de séances publiques sur la vie de l'arrondissement qui se déroulent ici. Et c'est vrai que c'est regrettable que pas suffisamment d'habitants viennent au moins une fois assister à un conseil d'arrondissement parce que c'est là que se discutent les choses. Et c'est là qu'on voit les décisions qui peuvent être prises, et où toutes les expressions sont libres, de la majorité comme de l'opposition.